

*L'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales a été fondé en vertu d'une loi de la Chambre des communes qui est entrée en vigueur le 15 août 1984. La loi stipule notamment ce qui suit:*

*«L'Institut a pour mission d'accroître la connaissance et la compréhension de questions relatives à la paix et à la sécurité internationales d'un point de vue canadien, particulièrement en matière de limitation des armements, de désarmement, de défense et de solution des conflits, ainsi que:*

- a) de stimuler, subventionner et poursuivre des recherches en matière de paix et de sécurité internationales;*
- b) de stimuler les travaux de haut niveau en matière de paix et de sécurité internationales;*
- c) de faire des études et proposer des idées et politiques pour le progrès de la paix et de la sécurité internationales;*
- d) de recueillir et diffuser des informations et encourager des débats publics sur les questions relatives à la paix et à la sécurité internationales.»*